



Inscription au **PARIS-TROUVILLE 2025**

Du vendredi 4 au dimanche 6 juillet

Tous les participants s'engagent à prendre en compte le règlement du Paris-Trouville.

Programme du PARIS-TROUVILLE 2025 :

Vendredi 4 juillet

Entre 10h30 et 14h00	Accueil des participants autour d'un croissant à l'école publique René Coty, l'entrée des véhicules se fera en face du 24 rue du Rocher, 14360 Trouville-sur-Mer pour les plateaux.
12h00 à 14h00	Déjeuner à l'hôtel Les Embruns pour les participants ayant pris le déjeuner en option en plus de leur inscription.
14h30	Départ de l'hôtel en convoi en direction de la distillerie Christian Douin à Pont l'Evêque (14) par la campagne (15 km)
15h30/17h00	Visite guidée de la distillerie
17h00	Départ de la distillerie pour la mairie de Touques où nous serons accueillis pour partager un verre de l'amitié (7 km)
17h30/18h30	Mairie de Touques puis retour Trouville/Mer (5km)
19h30	Retour des participants à l'école René Coty, en face du 24 rue du Rocher, 14360 Trouville-sur-Mer pour déposer les voitures pour la nuit- Un gardiennage est assuré
20h30	Dîner à l'hôtel les Embruns

Samedi 5 juillet

09h00	Départ de l'école publique René Coty. Balade bucolique de Trouville à Honfleur (30 km).
10h30	Visite guidée de la ville d'Honfleur (1h30). Puis départ pour la commune d'Equemauville (3km)
13h00	Déjeuner à la Ferme de la Grande Cour. (185, Chemin des Bruyères 14600 Equemauville)
14h30	Départ du Restaurant pour une balade de 25 kms entre mer et campagne
16h00-16h45	Présentation de tous les équipages du Paris-Trouville sur son village et remise des prix
17h00-18h00	Concert de Jazz d'une formation de 15/20 musiciens et visite libre de la reine des plages
18h00	Départ du village pour le stationnement des véhicules à l'école René Coty- Un gardiennage est assuré
20h30	Dîner à l'hôtel « les Embruns », Trouville/Mer



**Dimanche 6 juillet (quartier libre)
Plusieurs choix-vous sont proposés**

Entre 9h00 et 13h00	Marché hebdomadaire de Trouville/Mer et visite de la ville avec support. (Le marché se situe le long de la Touques)
10h00/12h00	Visite du musée de la Villa Montebello « Trouville, c'est mon Amérique à moi » 64 rue Général Leclerc 14360 Trouville-sur-Mer
12h/14h	Déjeuner à l'hôtel Les Embruns pour les participants ayant pris le déjeuner en option en plus de leur inscription.

12h/14h : En option et sans obligation, nous vous avons négocié un Plat/dessert/ Café à l'hôtel les Embruns à 25€ TTC par personne avant de reprendre la route dimanche 6 juillet

- Animations musicales sur le village, visites, étape déjeuner, dîners, dégustations et arrêts découvertes chaque jour.
- Suite à votre inscription vous recevrez un email confirmant votre participation.
- Hôtel (merci de réserver au plus vite l'hôtel*** LES EMBRUNS en précisant IMPERATIVEMENT que vous êtes participants du Paris-Trouville pour bénéficier de l'offre de réduction.

Réservez en précisant que vous êtes participants du PARIS-TROUVILLE 2025

HOTEL nuits du vendredi 4 et du samedi 5 juillet 2025 – Trouville/Mer -				
Hôtel*** « Les Embruns » Trouville/Mer	15 chambres	chambre double avec petits déjeuners 2 personnes/nuit : 100 € /nuit au lieu de 200€/ nuit + taxe de séjour	22 Pl. Foch, 14360 Trouville-sur-Mer	Pour la réservation : Envoyer un mail en précisant impérativement que vous êtes participants du Paris-Trouville en communiquant toutes vos coordonnées : info@les-embruns-trouville.fr



REGLEMENT DU PARIS-TROUVILLE

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement et comprenant l'attestation prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.

REGLEMENT COMMUN AUX RANDONNEES DE TYPE A

ARTICLE I : GENERALITES

1-1 **L'association TOUR DE NORMANDIE DES VEHICULES HISTORIQUES** : 1, rue Guillaume le Conquérant 14400 - Ryes, organise du 04 au 6 juillet 2025, le PARIS-TROUVILLE 2025 en association avec Les Teuf Teuf et les Vieux Volants Bernayens. Il s'agit d'une randonnée touristique pour des voitures d'époque dans le département du Calvados(14) et limitée à 15 véhicules d'avant 1914.

1-2 **Pour toute correspondance avec l'association TOUR DE NORMANDIE DES VEHICULES HISTORIQUES** cher Mr Grégory DUBOURG, 12 rue du général Leclerc, 14760 Bretteville/Odon Mail : info@tourdenormandie.com

Organisateur : Assoc.Tour de Normandie cher Mr Grégory DUBOURG - 12 rue du général Leclerc, 14760 Bretteville/Odon

1-3 **Description de la manifestation** : Le parcours sera représenté en lecture de carte.

ARTICLE II : PROGRAMME

- **Ouverture des inscriptions** : 20 mars 2025
- **Clôture des inscriptions** : 14 juin 2025 sous réserve de places
- **Accueil des participants** : 4 juillet 2025 à Trouville/Mer(14)
- **Vérifications administratives, techniques et authenticité** : 4 juillet 2025 à Trouville/Mer (14)
- **Départ du Paris-Trouville** : 4 juillet 2025 de Trouville/Mer(14)
- **Arrivée du Paris-Trouville** : 6 juillet 2025 à Trouville-Mer(14)

ARTICLE III : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER - CONFORMITE

Sont admissibles tous les véhicules en parfait état d'origine ou restaurés sans modification de cet état, et construits depuis 1890 à 1914 (Régulièrement immatriculés avant le 31 décembre 1914). Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis. L'acceptation d'une inscription pour une catégorie particulière est laissée à la discrétion de l'organisateur. Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 15. Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'état d'esprit d'époque et ou de la manifestation, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques et administratives.

3-1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

3-2 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation. Les organisateurs pourront effectuer sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Vérification du niveau de liquide frein et de fixation de la batterie.



- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- Présence : cric, roue de secours en état et triangle de sécurité pour les véhicules dépourvus de feux de détresse.
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la législation.
- Les plaques d'immatriculation non conformes au code de la route ne seront pas tolérées.

3-3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de toutes ces vérifications, les organisateurs peuvent refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement :

- Si celui-ci est jugé par eux, non conforme ou dangereux.
- Si l'aspect de présentation ne correspond pas avec la déclaration portée sur l'engagement (Fiche d'inscription).

ARTICLE IV : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le parcours est décrit dans un carnet de route. Lieu d'arrivée des véhicules avant la manifestation – Communes de l'étape déjeuner – Communes des étapes nuit et diners – Communes des étapes milieu de matinée ou après midi – Routes départementales – Routes Nationales – Points de ravitaillement – Points de contrôle – Assistance dépannage – Assistance téléphonique

4-1 PLAQUES – NUMEROS – DEPART

- L'organisation fournira à chaque équipage une plaque de rallye. Elle devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, **sans cacher**, même partiellement, la plaque d'immatriculation.
- L'attribution des numéros et l'ordre des départs sont laissés à la discrétion de l'organisateur.
- Chaque participant recevra, au départ du Paris-Trouville, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et éventuellement le temps recommandé pour rejoindre l'arrivée d'étape suivante.

4-2 CIRCULATION – ASSISTANCE

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des Agglomérations traversées. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Toute consommation d'alcool au-dessus du seuil autorisé par le code de la route engagera l'unique responsabilité du conducteur. Tout abus d'alcool par le conducteur est prohibé lors de la manifestation. Une équipe d'assistance est mise en place par l'organisateur durant toute la manifestation. En cas de panne irréparable, les véhicules pourront être rapatriés sur le village du Tour de la ville suivante du lieu de la panne. Les frais d'intervention mécanique ou de gardiennage pourront être réclamés au participant. Il se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de sécurité et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants. Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs. Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles. Tout participant ayant quitté le parcours et son encadrement engagera sa responsabilité et ne pourra avoir aucun recours à l'encontre des organisateurs.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le carnet de route.

4-3 GARDIENNAGE



Une surveillance des véhicules inscrits sera assurée par l'organisation lors des repas dans les villes étapes. Tout vol ou dégradation des véhicules participants ne pourra engager la responsabilité des organisateurs.

ARTICLE V : PUBLICITE SUR LES VOITURES (hors publicité d'époque)

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les publicités personnelles doivent être sous contrôle de l'organisation, elles peuvent être autorisées sous réserve de rémunérer l'organisation du Tour comme sponsors.

ARTICLE VI : ASSURANCES

Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il est de la responsabilité du participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

ARTICLE VII : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

ARTICLE VIII : ENGAGEMENT

8-1 Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

Grégory DUBOURG – 12 rue du general Leclerc – 14760 Bretteville/Odon

Ordre du chèque: Tour de Normandie des Véhicules Historiques

8-2 Le nombre des véhicules engagés est fixé à 15.

8-3 Clôture des inscriptions, le 14 juin 2025.

8-4 Montant des droits d'engagement :

du 04 au 06 juillet 2025 : 215 €/personne comprenant les 3 repas, la plaque de rallye, le carnet de route, les trophées et souvenirs, les visites, les pauses dégustations, l'animation et l'assistance.

8-1 Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre du TOUR DE NORMANDIE DES VEHICULES HISTORIQUES.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits. Le nom de l'équipage figurera sur les fiches d'inscription ainsi que sur la liste des participants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

8-2 Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de son engagement. En cas de désistement annoncé aux organisateurs par courrier au moins 45 jours avant la date du départ, le participant pourra être remboursé à hauteur de 50% de son inscription. A moins de 45 jours de la date du départ il ne pourra pas être remboursé de son engagement.

Dans le cas où l'organisation serait contrainte d'annuler la manifestation pour cas de force majeure, pour raison sanitaire, climatique, sécuritaire ou tout événement pouvant mettre en danger ses organisateurs et ses participants, mais également pour toute autre raison qui ne serait pas de sa volonté (décision préfectorale...), l'organisation remboursera 85% du montant engagé par le participant.

8-3 Les droits d'engagement comprennent : la plaque de rallye (une par véhicule), le carnet de route, les trophées et souvenirs, les pauses dégustations, les repas, les visites et l'animation.



FICHE D'INSCRIPTION AU PARIS-TROUVILLE 2025

INFORMATIONS PARTICIPANT(S)

Nom du Conducteur : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. : Email :

Personnes accompagnantes :

INFORMATIONS VEHICULE, nécessaire pour participer au concours d'élégance

Pas de changement ultérieur de véhicule sans accord préalable

AUTO MOTO

MARQUE :

MODELE :

CYLINDREE :

NATIONALITE:

CARROSSERIE:

ANNEE:

CLUB:

Bref historique ou anecdote sur votre véhicule susceptible d'intéresser le grand public :

.....

.....

.....

.....



FICHE D'INSCRIPTION AU PARIS-TROUVILLE 2025 (suite)

L'hébergement et les petits-déjeuners restent à votre charge.

Participation aux frais du vendredi 4 juillet 12h45 au dimanche 6 juillet à 12 h

Tarif par adulte (+ 18 ans)	215€	Tarif comprenant : les 3 repas (diners du vendredi et samedi, déjeuner du samedi), la plaque de rallye, le carnet de route, les trophées et souvenirs, les visites, les pauses gourmandes, l'animation et l'assistance.
-----------------------------	------	---

En option le déjeuner du vendredi 4 juillet (25€ / personne)

En option le déjeuner du dimanche 6 juillet (25€/ Personne)

A régler :

- Votre participation :

Par adulte (+ 18 ans) = 215 € Xnbre de personne

En option le déjeuner du vendredi 4 juillet= 25€ Xnbre de personne

En option le déjeuner du dimanche 6 juillet= 25€ Xnbre de personne

TOTAL à régler : €

- L'enregistrement des inscriptions se fait dans l'ordre d'arrivée. Le cachet de la poste faisant foi
- **PAR CHEQUE** à l'ordre de l'Association **Tour de Normandie des Véhicules Historiques**
- **Paiement étranger** : Vous avez la possibilité de régler par virement bancaire (frais à votre charge)
Contacter l'organisation : info@tourdenormandie.com

Fiche d'inscription (2 pages) à remplir et à nous retourner dès que possible par courrier avec votre chèque à l'adresse suivante :

Monsieur Grégory DUBOURG
12 rue du général Leclerc, 14760 Bretteville/Odon

Pour tout renseignement, veuillez contacter Grégory Dubourg : 06 28 33 00 75 (Tour de Normandie)/
Michel Lenoir (Vieux Volants Bernayens): 06 03 67 07 19 / Thierry Bergue (Teuf Teuf) : 07 80 47 96 99

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté son contenu.

Je certifie être assuré(e) à la compagnie :

N° Contrat :

Date et signature obligatoire :